

## LES MISSIONS DU

# PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT ANIME LA VIE QUOTIDIENNE DE L'ASSOCIATION ET MET EN ŒUVRE SES PROJETS

### STATUT

- Le président est membre du bureau et/ou du conseil d'administration
- Il peut être secondé par un vice-président
- Il rend compte de sa mission au CA et/ou au bureau et à l'assemblée générale
- Il a des relations de travail privilégiées avec le trésorier et le secrétaire

### FONCTIONS

Le président est mandaté pour :

- Élaborer, mettre en œuvre, faire évoluer le projet associatif
- Représenter légalement l'association, signer les contrats en son nom
- Assurer les relations publiques, être l'interlocuteur privilégié vis à vis des tiers
- Communiquer avec les adhérents, animer la vie associative (réunions, accueil des bénévoles...)
- Garantir un environnement serein, un climat de confiance
- Participer à la recherche des financements nécessaires au fonctionnement et à la réalisation des activités
- Le cas échéant, assumer la fonction d'employeur

### ENGAGEMENT

- Il est responsable de l'orientation stratégique (projet associatif) et de la direction opérationnelle de l'association
- Il est mandataire de l'association, il ne peut pas décider seul
- Il applique les décisions prises en CA et/ou bureau

### PROFIL

- Un bon sens de l'organisation, la capacité à fédérer autour d'un projet, le goût des relations publiques et des ressources humaines, des facilités pour la prise de parole en public...

### BENEFICES/AVANTAGES

- Réaliser les projets qui lui tiennent à cœur, créer un réseau relationnel, obtenir la reconnaissance des membres de l'association, acquérir des compétences juridiques et administratives et dans la gestion de projet...